

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 19 mai 2020, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Introduction et mot de bienvenue

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

20-05-7398 Tenue de la séance par voie de visioconférence

Le conseil de la Municipalité des Coteaux siège en séance ordinaire ce 19 mai 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Myriam Sauvé, conseillères, Messieurs François Deschamps, Michel Joly, Dominic Léger et Sylvain Brazeau, conseillers et siégeant sous la présidence de Madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Assiste également à cette séance par visioconférence M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril 2020 la ministre de la Santé et des Services sociaux a déposé un arrêté ministériel qui modifie les règles sur le terme des séances des organisations municipales. Ce nouveau texte permet de continuer le terme des séances à distance, par visio ou téléconférence en rendant public l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations et des prises de décisions.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

.... ADOPTÉE

Approbation des procès-verbaux

20-05-7399 Séance ordinaire du 20 avril 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

.... ADOPTÉE

Rapport des comités

Finances et administration

20-05-7400 Règlement numéro 260 – Règlement modifiant le règlement numéro 253 – Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs applicables pour l'année 2020 – Adoption

RÈGLEMENT NUMÉRO 260

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253 -RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2020**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux a adopté le 16 décembre 2019, le règlement numéro 253 règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs applicables pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité par voie de taxation directe, sur les biens-fonds imposables de son territoire afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal à financer au moyen de tarification tout service ou activité;

ATTENDU QU l'article 10 du règlement numéro 253 décrète les tarifs pour l'utilisation du camping municipal;

ATTENDU QUE la saison de camping 2020 devait débuter le 24 avril et se terminer le 19 octobre 2020 soit une période de 179 jours;

ATTENDU QUE la Municipalité attend de la part du gouvernement du Québec, la date d'ouverture des commerces et services non essentiels;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal à permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en trois versements;

ATTENDU QUE l'article 13 du règlement numéro 253 fixe les dates d'échéance des versements de taxes;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modulant les tarifs pour l'utilisation du terrain de camping et en modifiant les dates de versements des taxes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par Myriam Sauvé lors de la séance du conseil tenue le 20 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Qu'un règlement portant le numéro 260 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 L'article 10 du règlement numéro 253 est modifié afin que les tarifs pour l'utilisation des services au camping municipal soient établis en proportion du nombre de jours d'ouverture du camping par rapport aux 179 journées initialement prévues pour l'année 2020. La date d'ouverture du camping est fixée à la date autorisée par le Gouvernement pour l'ouverture des terrains de camping pour la région.

ARTICLE 2 L'article 12 du règlement numéro 253 est modifié afin que les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes et les tarifs municipaux prévus soit reportés aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} août 2020
1 ^{er} septembre 2020	1 ^{er} novembre 2020

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Denise Godin-Dostie
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

... ADOPTÉE ...

Service incendie et sécurité publique

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics

Aucun sujet à discuter.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Aqueduc et égout

Aucun sujet à discuter.

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque

20-05-7401 Comité piste cyclable Soulanges – Nomination d'un représentant

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De nommer M. Sylvain Brazeau à titre de représentant de la Municipalité des Coteaux au Comité de la piste cyclable Soulanges et remplacera M. Dominic Léger à ce poste.

....ADOPTÉE....

20-05-7402 Ouverture des terrains de tennis

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai, le Gouvernement a annoncé la reprise graduelle des activités sportives, de loisirs et de plein air;

CONSIDÉRANT QU'à partir du 20 mai la pratique récréative individuelle sera permise notamment pour le tennis;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QU'à partir du 20 mai, les terrains de tennis extérieurs seront ouverts et que la pratique du tennis sera autorisée avec les conditions suivantes :

- Échange de tennis en simple seulement. Le jeu en double est interdit;
- Aucune séance d'entraînement ou leçon n'est permise;
- Maintenir une distanciation de 2 mètres de toutes personnes en tout temps.

....ADOPTÉE....

Terrains, bâtisses et équipements

20-05-7403 Acquisition d'une déchiqueteuse à branches – Résultat des soumissions

Les membres du conseil ont pris connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions par invitation concernant l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mai 2020 à 11h00 au 65, route 338, Les Coteaux.

Cinq (5) compagnies ont déposé des soumissions :

	Entreprises	Montants (taxes incluses)	Rang
1 ^{ère} soumission	Les Réparations Ronald Blais	18 855.85 \$	1
2 ^e soumission	Vermeer Canada inc.	25 869.37 \$	2
3 ^e soumission	G.P. AG Distribution	29 887.75 \$	4
4 ^e soumission	Distribution Cardinal inc.	30 415.79 \$	5
5 ^e soumission	Les Entreprises Douglas Powertech inc.	26 178.66 \$	3

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De reporter l'acquisition de cet équipement et de réévaluer les besoins de la Municipalité pour cet équipement.

.... ADOPTÉE

20-05-7404 Bail du 14, rue Rémillard – Révision du montant du loyer du bureau de poste

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 2 du bail du local portant l'adresse 14, rue Rémillard,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De majorer le montant mensuel du loyer de 2% passant de 331,50 \$ à 338.13 \$ par mois, taxes incluses.

....ADOPTÉE....

Étude de projets et relations publiques

Aucun sujet à discuter

Ressources humaines

20-05-7405 Plainte sur l'équité salariale – Décision du tribunal

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3786 a institué un recours en vertu de la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2020 le Tribunal administratif du travail a rendu sa décision (Dossier CM-2017-4307);

CONSIDÉRANT les commentaires et recommandations du procureur de la municipalité dans le présent dossier;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter la décision dans son intégralité et de se conformer aux demandes du Tribunal administratif du Québec.

....ADOPTÉE....

20-05-7406 Rappel d'employés au travail

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et qui a été renouvelé jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux ont été réduits suite aux directives du Gouvernement provincial à l'effet de maintenir seulement les services identifiés comme prioritaires par les autorités provinciales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a modifié ses directives initiales en permettant la reprise de certaines activités et certains services;

CONSIDÉRANT QUE certains employés ont été rappelés au travail suite à la modification des directives

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil municipal ont pris connaissance de la liste des employés mis à pied et/ou rappelés au travail (liste datée du 14 mai 2020);

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner et de ratifier les décisions relatives aux rappels des employés conformément à la liste datée du 14 mai 2020.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité des Coteaux pourra procéder, de manière graduelle, au réengagement progressif des employés toujours mis à pied à partir du moment où les autorités gouvernementales assoupliront les directives de confinement et de distanciation sociale et lorsqu'ils élargiront la liste des travaux et activités qui pourront recommencer.

....ADOPTÉE....

20-05-7407 Programme de prestations supplémentaires de chômage – Demande d'intervention à la députée du Salaberry-Suroît

CONSIDÉRANT QU' au début de la crise de la Covid-19 la Municipalité des Coteaux a prévue mettre à pied plusieurs employés;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a soumis une demande le 20 mars 2020 dans le cadre du programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC);

CONSIDÉRANT QUE le programme de Service Canada a été mis en place pour permettre à un employeur de maintenir le revenu d'emploi en supplant les prestations d'assurance-emploi jusqu'à un maximum de 95%;

CONSIDÉRANT QUE le programme (PSC) a été accepté par Service Canada avec prise d'effet au 15 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux reçoit de façon hebdomadaire les rapports du programme (PSC) avec les montants que les employés reçoivent depuis le 15 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai, la Municipalité des Coteaux a reçu une communication relative au PSC indiquant que les prestations supplémentaires de chômage ne s'appliquent pas aux employés déjà payés et ce, de façon rétroactive au 15 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a inscrit une section traitant des programmes de prestations supplémentaires de chômage à l'intérieur du guide synthèse à l'intention de l'employeur municipal en cas de manque de travail;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander à Service Canada de rendre éligible les employés de la Municipalité des Coteaux, mis à pied le 17 mars 2020 et qui avaient été inscrits au programme de prestations supplémentaires de chômage et de poursuivre les versements (PSC) qui ont débuté le 15 mars 2020.

De demander l'appui de la Fédération Québécoise des Municipalités pour supporter toutes les municipalités qui se sont enregistrées au programme de prestations supplémentaires de chômage, tel que suggéré dans son guide synthèse à l'intention de l'employeur municipal – COVID-19.

De demander à la députée fédérale de Salaberry-Suroît, Madame Claude DeBellefeuille, de supporter la Municipalité des Coteaux dans cette demande.

....ADOPTÉE....

Urbanisme

20-05-7408 PIIA 2020-06 – 231, rue Principale – Restauration de la galerie

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2020-06 concernant le 231, rue Principale afin de :

- Reconstruire le balcon en façade.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2020, résolution numéro 20-05-905 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA numéro 2020-06, soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

....ADOPTÉE....

20-05-7409 Projet intégré rue Lippé – Commentaires du CCU

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de projet intégré concernant le 44, rue Lippé afin de :

- Permettre la construction d'un ensemble résidentiel de bâtiments tri familial sur trois étages.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2020, résolution numéro 20-05-906 informant que la demande devrait être acceptée avec conditions;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Que la demande de projet intégré, soit acceptée avec les conditions suivantes :

- Avoir un bâtiment qui s'intègre bien sur la façade de la rue Lippé;
- Une modification du règlement de zonage s'avère nécessaire afin de permettre les projets intégrés sur la rue Lippé et ce pour les lots de plus de 5000 mètres carrés;
- Exiger à travers les dispositions du projet intégré des cases de stationnement pour les visiteurs;
- Avoir une zone tampon dense avec plantations en quinconce

....ADOPTÉE....

Rapport des sous-comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 6 mai 2020

Madame Jocelyne Bishop Ménard fait rapport des décisions prises lors de la rencontre du 6 mai 2020.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
08-05-2020	DEV Vaudreuil-Soulanges	Suivi du projet FARR
12-05-2020	Via Rail	Application d'herbicides – Entretien des emprises ferroviaires - 2020

Rapport financier

20-05-7410 Liste de chèques au 19 mai 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 22122 à 22171 soient approuvés, pour un montant de 87 395.58 \$, les salaires pour les périodes 6 à 10 au montant de 123 697.50 \$ ainsi que les paiements électroniques au montant de 55 274.78 \$ pour un total de 266 367.86 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

... ADOPTÉE ...

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 11 mai 2020.

Période de questions

Aucune question, séance tenue en visioconférence.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

20-05-7411 Levée de la séance régulière du 19 mai 2020

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 19 mai 2020 soit levée à 20h07.

... ADOPTÉE ...

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général